



SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT LA FAUNE ET LA FLORE

Les éléments présentés ci-après sont issus de l'étude d'impact
du projet **H2V NORMANDY** soumise à évaluation environnementale en mai 2020.
L'ensemble de l'étude d'impact sera mise à disposition du public
pendant l'enquête publique.

Synthèse de l'étude faune et flore

L'état des lieux pour la faune et la flore

L'objectif de cette étude est de cibler et de localiser les principales contraintes réglementaires et patrimoniales liées aux espèces sauvages et à leur milieu naturel afin d'en évaluer l'intérêt écologique. Afin de bien appréhender les enjeux, l'étude s'appuie sur des prospections menées par un bureau d'étude spécialisé, aux périodes les plus favorables à l'identification de la faune et de la flore présentes sur le site.

L'état initial écologique fait ressortir des niveaux d'enjeux variés. La définition des niveaux d'enjeux est établie par le bureau d'étude spécialiste de l'environnement qui a réalisé l'étude, selon une méthodologie stricte et validée par la communauté scientifique¹. L'aire d'étude est constituée principalement de cultures (80%) présentant un enjeu faible pour l'habitat. Les haies transversales, les bordures d'arbres le long des limites est et

ouest du terrain ainsi que la bande herbeuse à l'est présentent cependant des enjeux moyens et forts.

Concernant la faune, on retrouve cette diversité avec des enjeux forts pour les insectes, les amphibiens, les mammifères (y compris les chauves-souris), les oiseaux en période de nidification et internuptiale, et très faibles pour les reptiles. Ces enjeux se répartissent de manière hétérogène sur l'ensemble de l'aire d'étude.

La flore présente des enjeux moyens et hétérogènes sur l'ensemble de l'aire d'étude. Sept espèces patrimoniales (rares ou menacées à l'échelle régionale) ont été recensées sur l'aire d'étude, toutes dans la bande herbeuse à l'est du terrain. Des zones humides² sont également recensées, notamment sur la moitié nord de l'aire d'étude où seront construits les bâtiments de l'usine. Elles présentent des enjeux globalement moyens.



Gorge bleue à miroir



Triton ponctué



Bande herbeuse située à l'est du terrain

¹ La méthodologie de définition de ces niveaux d'enjeux est présentée dans l'étude d'impact.

² Au sens du code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE ET PRÉCISE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ENJEUX POUR LES HABITATS, LA FLORE ET LA FAUNE.

Groupe biologique étudié	Enjeux écologiques sur l'air d'étude rapproché	
	Description	Évolutions du niveau d'enjeu écologique
Habitats naturels	→ Aire d'étude constituée de cultures à 80 % → 2 habitats d'intérêt communautaire → 1 habitat non d'intérêt communautaire mais remarquable par son caractère humide et le nombre d'espèces floristiques patrimoniales qu'il abrite → 35 hectares de zones humides	Globalement faible
		Ponctuellement fort
Flore	→ 85 taxons recensés → 7 espèces patrimoniales situées dans l'habitat « prairie humide en formation »	Moyen
Insectes	→ 52 espèces d'insectes recensées, dont 16 espèces d'odonates (libellules...), 16 espèces d'orthoptères (sauterelles...), 20 espèces de lépidoptères diurnes (papillons...) → 10 espèces patrimoniales → Principaux habitats d'espèces : milieux humides (noue et fossés) en bordure est du site, haies arborées et lisières, milieux herbacés	Moyen
Amphibiens	→ 4 espèces d'amphibiens recensées : Triton ponctué, Grenouille commune, Grenouille rieuse, Grenouille agile → 2 espèces patrimoniales : Triton ponctué et Grenouille commune → Principaux habitats d'espèces : fossés humides et noue à l'est du site (sites de reproduction), milieux arborés et arbustifs (estivage et hivernage)	Moyen
Reptiles	→ Aucune espèce recensée mais 2 espèces considérées comme présentes (Orvet fragile, Couleuvre helvétique) → Aucune espèce patrimoniale → Principaux habitats d'espèces : noue et fossés inondés, milieux herbacés et lisières pour la Couleuvre helvétique, milieux arbustifs et arborés pour l'Orvet fragile (et dans une moindre mesure, milieux ouverts)	Très faible
Oiseaux-nidification	→ 72 espèces recensées, dont 52 espèces nicheuses de façon possible, probable ou certaine sur l'aire d'étude et ses abords → 4 espèces d'intérêt communautaire : Cigogne blanche, Aigrette garzette, Mouette mélanocéphale, Gorge bleue à miroir → 20 espèces patrimoniales → Principaux habitats d'espèces : milieux humides, milieux arborés et semi-ouverts	Fort
Oiseaux-période intermédiaire	→ 64 espèces recensées → 3 espèces d'intérêt communautaire : Busard Saint Martin, Aigrette garzette, Mouette mélanocéphale → 16 espèces patrimoniales → Principaux habitats d'espèces : milieux humides	Faible
Mammifères terrestres (hors chiroptères)	→ 7 espèces recensées + 1 espèce considérée comme présente → 1 espèce patrimoniale : lapin de garenne → Principaux habitats d'espèces : repos et reproduction au niveau des haies arborées et arbustives pour la plupart des espèces, alimentation au niveau des lisières et des milieux ouverts	Faible
Chiroptères	→ 8 espèces recensées en période estivale, 4 en période automnale → 5 espèces patrimoniales en période estivale, 3 espèces en période automnale : Grand Rhinolophe, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune → Principaux habitats d'espèces : axes de transit au niveau des alignements arborés et arbustifs, ainsi que gîtes potentiels, zones d'alimentation dans les milieux ouverts	Faible

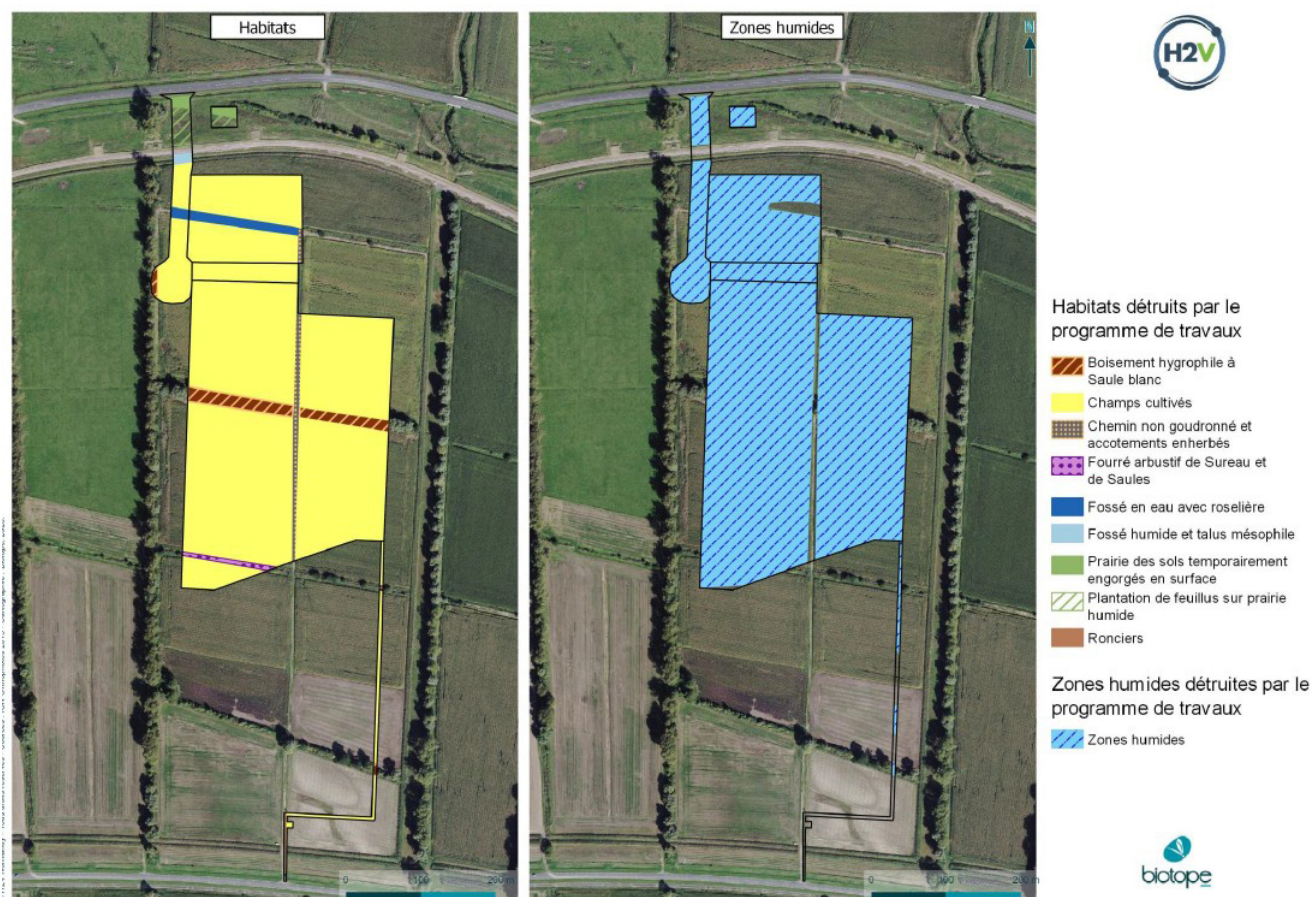
Les impacts potentiels du projet

Les impacts potentiels du projet ont été évalués, à la fois pour la phase des travaux et pour l'usine en fonctionnement ainsi que pour son raccordement électrique. Le projet engendrera différents types d'impacts :

- la destruction d'habitats naturels et d'habitats d'espèces. Les principaux habitats impactés sont les cultures (9 ha) ainsi que les végétations ligneuses et forestières (0,5 ha), dont le boisement hygrophile de Saule blanc et quelques milieux arbustifs humides ;
- la destruction de 9,7 ha de zones humides ;
- la dégradation physique d'habitats naturels et d'habitats d'espèces (risques de dégradation par pollution ou dispersion d'espèces exotiques envahissantes) ;
- la destruction d'individus (liée au déboisement, terrassement des emprises du projet, collisions avec les engins, piétinement, etc.) ;
- la perturbation d'espèces (nuisances sonores, pollutions lumineuses) ;
- la dégradation de fonctionnalités (disparition d'habitats d'espèces, rupture de corridors écologiques).

IMPACT DU PROGRAMME DE TRAVAUX : DESTRUCTION DE MILIEUX NATURELS

Projet d'usine de production d'hydrogène - Zone d'activités Port-Jérôme 2



LA DÉMARCHE ERC - ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER¹

H2V NORMANDY et RTE appliquent cette démarche qui vise à :

- éviter au maximum les impacts de leur projet sur l'environnement ;
- réduire les impacts qui n'auraient pas pu être évités ;
- compenser les impacts qui n'auront été ni évités, ni réduits (les impacts résiduels).

Les mesures mises en œuvre pour éviter et réduire ces impacts pendant les travaux sont les suivantes :

Pour les éviter

- prise en compte des enjeux environnementaux lors de la conception du projet : par exemple l'ensemble de la bordure est (prairie humide en formation et boisement hygrophile de Saule blanc) est situé en dehors des emprises du projet ;
- phasage des travaux préparatoires du sol dans le temps et dans l'espace ;
- balisage des zones sensibles ;
- mise en place d'une barrière petite faune semi-imperméable ;
- estimation de l'état des arbres avant leur abattage et vérification de la présence ou de l'absence de nids d'oiseaux ou de gîtes pour les chauves-souris.

Pour les réduire

- procédures pour limiter les pollutions en phase travaux (vitesse limitée sur les chantiers, poids-lourds conformes aux normes en vigueur, trajets optimisés pour la fréquence de rotation des véhicules, entretien régulier des engins de chantier...);
- assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue.

Un expert environnemental assistera le maître d'ouvrage lors des travaux, pour la mise en place et le suivi des mesures d'évitement et de réduction des impacts (identification et vérification de l'origine des matériaux utilisés pour les remblais, choix



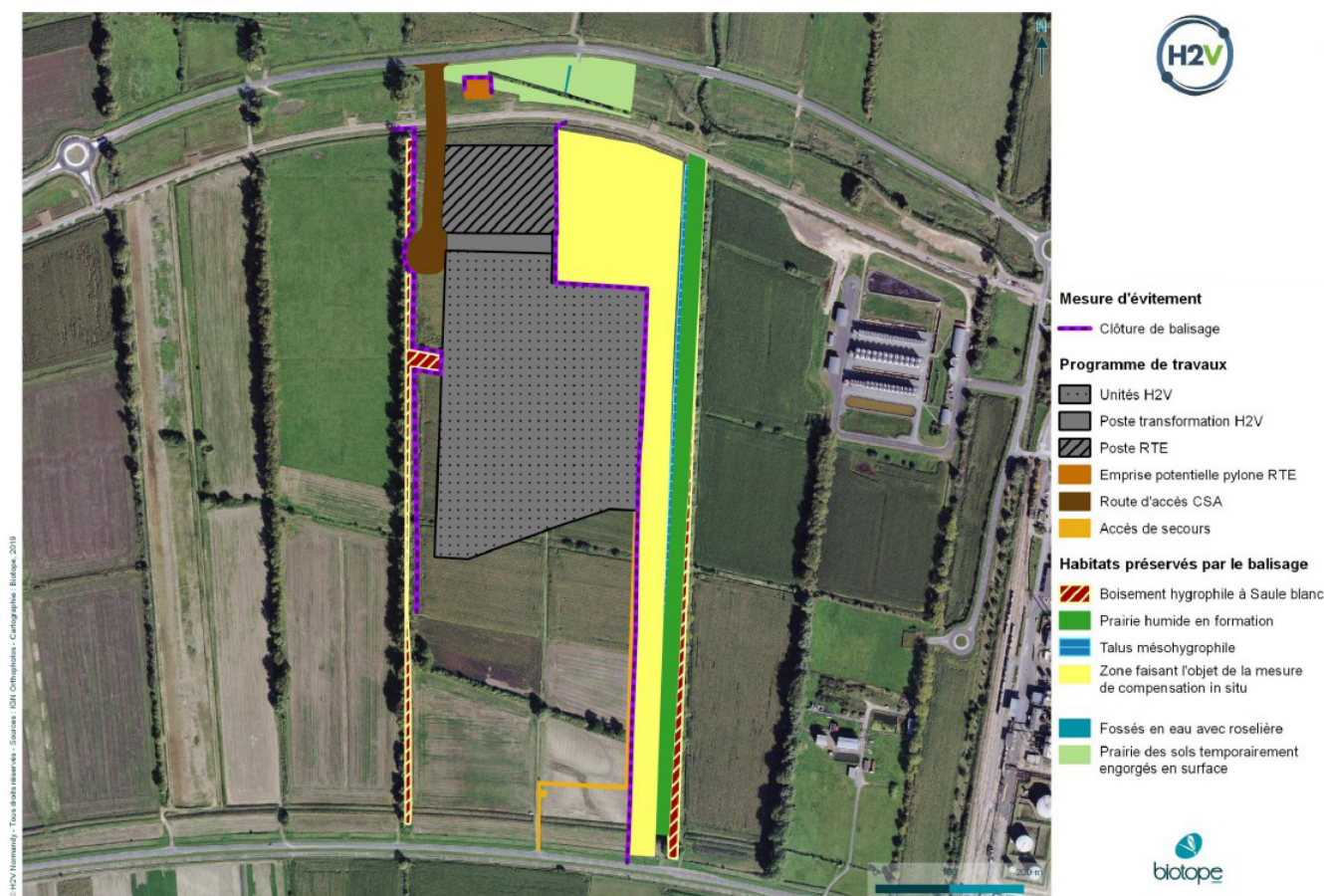
Exemples de balisage

des lampes pour l'éclairage, etc.).

¹ <https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/eviter-reduire-et-compenser-impacts-sur-l'environnement>

ME2 : BALISAGE DES ZONES SENSIBLES

Projet d'usine de production d'hydrogène - Zone d'activités Port-Jérôme 2



Les mesures mises en œuvre pour réduire ces impacts pendant le fonctionnement de l'usine :

L'évitement des impacts s'est fait lors de la phase de définition du projet, avec notamment le positionnement des usines en dehors des zones les plus sensibles.

Pour les réduire

- procédures pour limiter le risque d'introduction et de dispersion d'espèces floristiques exotiques envahissantes (identification et vérification de l'origine des matériaux utilisés pour les remblais, vérification et approbation des espèces devant être plantées par l'ingénieur écologue en charge du suivi du projet pour éviter la plantation d'espèces exotiques envahissantes, etc.);
- mise en place d'un plan lumière pour éviter la pollution lumineuse;

- aménagements pour maintenir la fonctionnalité écologique du site (Création de micro-habitats pour la petite faune : prairies plutôt que des pelouses, nichoirs à oiseaux, gîtes à chauves-souris...);
- clôtures perméables au déplacement de la petite faune.

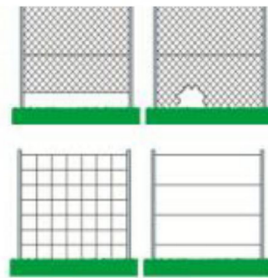
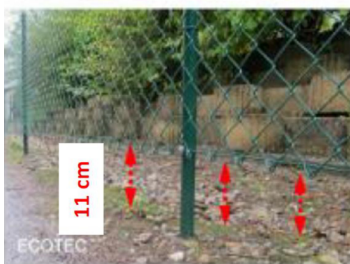
Pour accompagner les mesures et leur suivi au cours de la durée de vie de l'usine

- gestion différenciée des espaces paysagers du projet (par exemple ne tondre qu'une fois par mois les zones les plus fréquentées par la faune, ou entretenir les arbres en-dehors des périodes de nidification). Cette mesure permettra une gestion écologique des espaces paysagers et sera en faveur des habitats naturels, de la faune et de la flore;
- mise en place d'un panneau pédagogique sur le site afin de sensibiliser le personnel y travaillant.

Pour les compenser

Un impact résiduel subsiste sur 10 ha de zones humides. Deux types de mesures compensatoires ont été définies :

- une mesure de compensation in situ, visant la restauration et la gestion d'une mosaïque de milieux humides favorables à la biodiversité. Cette mesure aura lieu au sein de la parcelle acquise par H2V, en dehors des zones du projet. 6 ha actuellement en cultures feront l'objet d'une restauration afin de reconstituer une mosaïque de milieux qui comprendra des saulaies arbustives, des roselières et des prairies humides. Cette mesure vise à compenser l'impact sur les zones humides, et sera également favorable à la biodiversité dans son ensemble;
- une mesure de compensation ex situ, réalisée dans le cadre d'une convention entre Caux Seine Agglo et l'Etat, qui spécifie que pour tout projet d'aménagement au sein de la ZAC Port-Jérôme, seuls 10% de la compensation doivent être réalisés in-situ, les 90% restants pouvant être réalisés sur des terrains mis à disposition par Caux Seine Agglo. Le reste sera compensé sur des terrains au nord du site, mis à disposition par Caux Seine Agglo, lesquels sont en cours d'identification.



Exemples de dispositifs permettant une perméabilité de clôture pour la petite faune terrestre

Le suivi des impacts et des mesures

En phase chantier

L'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique des travaux veillera, au démarrage du chantier, à s'assurer que le calendrier et le plan d'organisation des travaux proposés sont compatibles avec les périodes sensibles des espèces remarquables et la localisation des sites favorables à la faune.

Post-chantier

Un suivi faunistique et floristique des espaces paysagers du site H2V NORMANDY et de la zone balisée sera réalisé. Ce suivi concernera les groupes suivants : flore, insectes,

amphibiens, reptiles, oiseaux et chiroptères. Il permettra de vérifier l'état des populations sur le long terme. A l'issue de chaque suivi annuel, un bilan de l'évolution de la biodiversité sera produit. Des préconisations de gestion des espaces paysagers seront également proposées.

Dans le respect des obligations réglementaire, l'intégralité des données sera transmise aux services de l'Etat tous les ans et enregistrée sur la plateforme de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) après transmission et validation des données par les organismes hôtes des banques de données, à travers le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

CONCLUSION

Une fois les mesures d'évitement et de réduction définies, les impacts du projet sont réévalués afin d'apprécier l'impact résiduel (ni évité, ni réduit) de chacun des impacts identifiés. **Ce dernier est globalement faible à modéré pour l'ensemble des groupes biologiques étudiés. La destruction de certains milieux favorables à la faune et la flore ne remet pas en cause le bon accomplissement du cycle biologique des espèces, compte tenu de la faible surface impactée et de la présence de milieux d'intérêt écologiques aux alentours (lesquels font par ailleurs l'objet de mesures de protection pour éviter leur dégradation accidentelle durant le chantier).**

L'impact résiduel lié à la destruction de 9,7 ha de zones humides devra faire l'objet d'une mesure compensatoire. Dans ce contexte, le projet d'usine de production d'hydrogène porté par H2V Normandy et son raccordement réalisé par RTE apparaissent comme compatibles avec la préservation des communautés biologiques.

Pour plus d'informations ou de questions, rendez-vous sur <http://h2vnormandy-concertation.net/>